L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI, 29 MARS 1888.

PETITES ANNONCES.

A. E. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000. 29 déc—6m

DEMANDES.

ON demande un photographe compétent à Laredo, comté Webb, Texas. S'adresser en donnant des références et les appointements qu'on désire à H. A. Seavignet, Laredo, Texas. 23 mars—7f

A LOUER.

A LOUER—La maison No 97 1/2 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

MAISON à louer—Encoignure Dumaine et Bourgogne avec installation de comptoir et étagères pour grocerie ou magasin. S'adresser No 137 rue St. Pierre. 24mars—1m.

A VENDRE.

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) délivrée sur voie de garage de chemins de fer.) R. COURRIBET, Encoignure Magnolia et Joséphine. 4 mars—1m

ANNONCES POLITIQUES.

TICKET REPUBLICAIN.

GOUVERNEUR, H. C. WARMOTH, de Plaquemines.

LIEUTENANT GOUVERNEUR, ANDR. W. HERO, JR., d'Orléans.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT, JOHN F. PATTY, de Ste-Marie.

TRÉSORIER, B. F. FLANDERS, de Lafayette.

AVOCAT GÉNÉRAL, ROBERT RAY, de Ouachita.

AUDITEUR, JAMES FORSYTHE, de Catahoula.

Election 17 avril 1888.

Attendu que le parti républicain s'est voué à l'éducation de tout le peuple et est en faveur de toutes les tentatives qui pourront être faite pour placer l'instruction sur une base solide dans l'Etat de la Louisiane;

Attendu que la place de surintendant de l'instruction publique n'a pas de caractère politique;

Attendu que dans la personne de l'Hon. Joseph A. Breaux, de la paroisse Ibérie, nous reconnaissons un ami dévoué des intérêts de l'éducation en Louisiane, un conservateur à vues larges et libérales dont l'honnêteté, l'intégrité et la haute compétence ne sont contestées par personne, et dont l'élection assurera, par suite d'une justice égale, l'extirpation de l'ignorance dans toutes les classes, en dehors des questions de race, de couleur ou de servitude antérieure.

Résolu que nous engageons les électeurs républicains de cet Etat à accorder leurs suffrages à l'Hon. Jos. A. Breaux pour la place de surintendant de l'instruction publique.

PLATEFORME.

Nous, les représentants du parti républicain en Louisiane, réunis en Convention, déclarons que les résolutions suivantes sont l'énoncé des principes cardinaux du parti républicain de cet Etat.

Nous attestons notre dévouement aux doctrines essentielles et consacrées par le temps du républicanisme, telles qu'elles sont énoncées dans la plateforme nationale du parti, réuni en Convention à Chicago, en juillet 1884; persuadés que l'exécution impartiale et la mise en vigueur de cette plateforme assurera efficacement le maintien des institutions libres et libérales et du gouvernement populaire.

Nous condamnons les tendances au commerce libre de l'administration du Président Cleveland et l'organisation de la Chambre des Représentants à Washington qui a nommé pour speaker un champion du libre-échange lequel a composé le comité des voies et moyens de manière à mettre en péril toutes les industries protégées du pays et notamment celles de notre État: le sucre et le riz. Nous voyons avec étonnement nos représentants au Congrès voter pour l'organisation que nous condamnons.

Nous n'avons pas vu avec moins de surprise la dernière convention démocratique à Baton Rouge ignorer entièrement la question de protection pour nos industries, et, par sa cordiale adhésion au Président Cleveland, donner la preuve manifeste de sa sympathie pour les tendances pernicieuses de son administration, si dangereuse pour la prospérité de notre Etat bien aimé et du peuple.

Croyant qu'il est du devoir du gouvernement national et du gouvernement d'Etat de favoriser et de protéger les intérêts agricoles et manufacturiers ainsi que les industries de l'Etat, nous nous engageons à faire tous nos efforts pour obtenir une législation qui sauvegarde le principe américain de la protection pour toutes nos industries, en dehors de toute considération de temps, de place ou de localité, dans le but d'assurer au travail et au capital leurs droits et leurs privilèges et de les protéger contre la concurrence et l'intervention étrangère.

Nous dénonçons comme en complète contradiction avec l'esprit et l'essence des quatorzième et quinzième amendements à la Constitution des Etats-Unis les mesures de proscriptions adoptées par le gouvernement d'Etat dans les affaires politiques dans le maintien en vigueur d'une loi d'élection corruptrice dans le but avéré de priver de leurs droits de libres citoyens [...]ricains.

Nous nous portons comme garants de l'adoption par le parti républicain d'une administration économique: nous condamnons le système en vertu duquel le parti démocratique entasse sur la dette en faisant voter par le corps législatif des allocations inégales, injustes, hors de toute proportion avec les revenus de l'Etat.

Nous approuvons et acceptons le règlement de la dette d'Etat, tel qu'il a été prévu par la Constitution de l'Etat et déclarons que le revenu provenant de la taxe levée pour le paiement de l'intérêt annuel de la dette sera religieusement appliqué au but pour lequel il a été imposé et que la somme qui dépassera le montant requis, sera mise de côté et servira de fonds d'amortissement pour le rachat des bons d'Etat.

Nous insistons sur le maintien et la protection de nos levées publiques dans toute l'étendue de l'Etat et nous nous engageons à consacrer autant des fonds publics qu'il sera nécessaire pour atteindre ce résultat, de telle sorte que notre population soit toujours protégée contre les inondations du Mississipi et de ses tributaires.

Nous approuvons la loi du Congrès qui alloue la somme de $15,000, chaque année, pour l'entretien des Stations d'agriculture dans les différents Etats. Nous recommandons à notre Législature d'Etat d'y ajouter la somme nécessaire pour atteindre le but requis, de façon à nous assurer les meilleures méthodes de culture de nos différents produits.

Nous applaudissons à l'engagement pris cordialement et les efforts faits par le parti républicain, pour l'éducation populaire sur une base solide et durable, et nous requérons vivement nos représentants au Congrès de ne rien épargner pour obtenir l'adoption du Bill d'instruction de Blair.

Nous appelons de grand cœur l'immigration dans notre Etat, mais nous condamnons l'importation des travailleurs liés par un contrat, ce qui tend à abaisser les salaires des nôtres et à priver ces derniers d'un emploi qu'ils occupent actuellement.

Nous condamnons l'usage du labeur des "convicts" en dehors des travaux publics, et nous demandons qu'on ne le mette pas en concurrence avec le travail libre.

Le parti républicain est le parti des travailleurs et cherche, avant tout, à protéger le labeur de ces derniers contre la concurrence du travail des esclaves, des péons, des ouvriers européens engagés à travailler au rabais. Pour arriver à ce but, nous voulons qu'on lève des droits sur leurs produits, de façon que le travail américain reçoive toujours une ample compensation.

Nous déplorons les grèves comme funestes et produisant l'anarchie: nous recommandons l'arbitrage comme le moyen de conciliation qui doit être employé chez toute nation civilisée, pour ajuster les différends entre les patrons et les ouvriers.

Nous invitons nos concitoyens de la Louisiane, sans distinction de parti, à coopérer avec nous au maintien des intérêts sacrés de l'Etat avec lequel nous sommes complètement identifiés et confiants dans l'arrivée au pouvoir du parti républicain, assurés dix mois d'avance, nous assurons à tout homme qui respecte et observe la loi, à toute industrie qui contribue à la prospérité de la Louisiane le juste encouragement que toute communauté s'honore de donner et qui lui assure la paix et le progrès.

18 mars—1 mois

AVIS AUX CREANCIERS.

Succession de Louis Charles André Billaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,606—Divison E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Paul André Billaud, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

20 mars—20 24 29

Succession de Wm. H. Foster et Virginia V. Pettit, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,568—Division B.—Attendu que George E. Foster a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm. H. Foster et Virginia V. Pettit, sa femme, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

20mars—20,24,29

Succession de J. J. Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 13 597—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Gro. J. Fernandez, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableaux.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

22 mars—22 27 31

PAR LE CONSTABLE.

Emile Aug[...] contre A. Sala & L. [...]

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 10,951.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No. 90 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 7 avril 1888, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

26 mars—26—avril 3 7

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne[...]tété, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

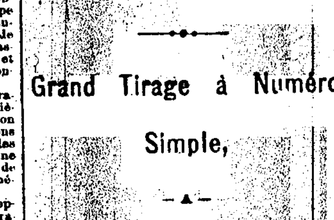

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple, à L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 10 AVRIL 1888.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement. DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000 .. de terminaison	50..	50,000
3,179 Lots s'élevant à		$535,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Eléonore Pochelu vs. Alexander C. Winn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,341—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 10 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Annonciation, Aline, Laurel et Delachaise, désignés par les Nos sept, neuf, dix et dix-neuf sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, le 15 septembre 1884, annexé pour que l'on s'y réfère, à un acte de dépôt passé en l'étude de James Fahey, notaire, le 14 octobre 1884, et mesurant au pied américain, d'après le plan, comme suit:

Le terrain No sept mesure trente pieds de façade rue Annonciation, sur cent dix-huit de profondeur, entre lignes parallèles.

Les terrains neuf et dix mesurent chacun trente pieds de façade rue Aline, sur cent dix-huit de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain dix-neuf mesure trente pieds, un pouce et une ligne de façade rue Delachaise, trente pieds de profondeur à l'arrière, cent vingt pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne le séparant des terrains de un à neuf, et cent dix-huit pieds et six lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain dix-huit.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions.

1° Comptant pour payer la réclamation due maintenant à la demanderesse, soit six-cent quatre-vingt dollars ($680) avec intérêt au taux de huit pour cent par an à partir du 28 novembre 1884 jusqu'à parfait paiement; 5 o/o honoraires d'avocat sur la dite somme de la réclamation de la demanderesse et intérêt, sept dollars frais de copie de l'acte; les frais et charges de procès et de vente ainsi que les taxes de ville et d'Etat, dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera jusqu'à concurrence de son enchère le paiement de deux billets de trois cent quarante piastres ($340) souscrits par le défendeur, à son propre ordre et par lui endossés, datés du 28 novembre 1884, et payables respectivement à quatre et cinq ans, à la Banque de l'Union de la Nouvelle-Orléans, après leur date, et portant intérêt au taux de 8 pour cent à partir de la date de leur souscription jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la dite propriété concurremment avec la réclamation de la demanderesse, l'acquéreur assumant toutes les obligations du premier acte tel qu'il a été passé pardevant James Fahey, notaire, le 28 novembre 1884, relativement à l'assurance, aux honoraires d'avocat, etc.

3° Le reste du prix de l'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

8 mars—8, 15, 23, 29—5, 8 av.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucien Baron vs Emile R. Chevalley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,244.—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 17 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 59, nouveau plan, borné par les rues Valence, Cadiz et Water et le Fleuve, mesurant cent vingt pieds de face à la rue Water, la même façade au Fleuve, deux cent vingt pieds sur la ligne qui le sépare avec la balance du dit ilet, la même face sur la rue Cadiz; ensemble avec droits d'accès sur la devanture.

Acquis par E. R. Chevalley par acte en partage avec John T. Michel, conformément à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire en cette ville, en date du 31 décembre 1870, dûment enregistré au bureau des transferts livre 98, folio 310.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

15 mars—15,22,29—avril 5,12,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Camors & Cie. vs Cazaux & Sentilles et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No. 7566—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Bernard Barthe à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet No 60, borné par les rues Chippewa, Fulton, Troisième et Quatrième. Le dit lot est désigné par le No 5 et mesure 28 pieds 2 pouces de face à la rue Fulton et 28 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne du fond et 116 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui divise le dit lot No 5 du lot No 4 et une profondeur de 116 pieds 2 pouces sur l'autre ligne qui divise le lot No 5 du lot No 6, conformément à un plan fait par B Buisson, voyer, le 5 mars 1852, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville.

Acquis par Bernard Barthe de Otto Manske, le 12 mars, 1868 par acte passé pardevant J. Cohn, ancien notaire en cette ville enregistré au bureau de transfert, livre 93, folio 604.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme la propriété de Bernard Barthe.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

20 mars—20 27—avril 6 10 17 et 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louisiana Homestead Association vs New Orleans, Léon Capas.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 22,952—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 avril 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No onze, dans l'ilet désigné par le No municipal 217, borné par les rues Poydras, Galvez, Perdido et Johnson. Le dit lot touche au lot No 10 et mesure vingt-huit pieds de face à la rue Galvez, le même nombre de pieds dans la ligne du fond, sur une profondeur de cent trente-deux pieds trois pouces cinq lignes, conformément à un plan déposé au bureau de A. J. Villeré, notaire, comme plan No un.

Acheté par le défendeur des demandeurs par un acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le vingt-troisième jour d'octobre 1886. Titre enregistré au Bureau des Aliénations, livre 126, folio 351.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

13 mars—13 20 27—avril 3 10 14

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Edward I. Hall vs ses créanciers—No 23,627—Division A.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward I. Hall soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, Esq., notaire, en cette ville, JEUDI, le 12me jour du mois d'avril 1888, à 11 h. a. m., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient se présenter devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 26 mars 1888. [Signé] A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme: JAS D RANKIN, Député Greffier.

28 mars—3f au 12 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph E. Comes vs ses créanciers—No 23,560—Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Joseph E. Comes soit convoquée et tenue pardevant John R. Légier, notaire, à son bureau No 58 rue Royale, en cette ville, le SAMEDI, 28ème jour d'avril 1888, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et en attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. B. Thomas, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 19 mars 1888. Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

20mars—3f au 28avril

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Jos. Barrangue Jr vs. ses créanciers—No 23,432 Division B—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire Joseph Barrangue Jr est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le JEUDI, 5me jour d'avril 1888, pour nommer un syndic et voter sur le sujet de cette pétition et sur le répit demandé par l'insolvable, et sur telles autres affaires qui pourraient être présentées devant la dite réunion; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que George Théard, Esq., avocat, soit et est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 2 mars 1888. (Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député greffier.

4mars—3f au 5avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Wm H. Heyl vs. ses créanciers.—No. 23,483—Division A —Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Wm H. Heyl, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, notaire, à son bureau, No. 58 rue Royale, en cette ville, le MARDI, 10ème jour du mois d'avril 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que E. J. Méral, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 8 mars 1888. [Signé] A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

8 mars—3 f en 30).

Rudolph Pigeon vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23.124 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Ant. Botto, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

24 mars—24,28—1er avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Une grande vente spéciale à crédit et sans réserve. Sans précédent dans les Annales d'Encan à la Nouvelle-Orléans. Les plus belles marchandises qui aient été exhibées sur ce marché. Comprenant tout le stock du magasin de chaussures bien connu de KREEGER, rue du Canal. Vente positive et sans réserve.

PAR HENRY STERN & CIE, ENCANTEURS. Il sera vendu le JEUDI, 29 mars 1888, commençant promptement à 11 heures A. M., à notre salle d'encan No 33 rue de Chartres, tout le contenu du Magasin de chaussures bien achalandé de Kreeger, rue du Canal, comprenant des chaussures des manufacturiers les plus renommés aux Etats-Unis.

Ces marchandises doivent être positivement vendues et seront par conséquent offertes sans aucune limite ou réserve.

Le commerce trouvera son intérêt à assister à cette vente.

Conditions—Au-dessous de $200, comptant; au-dessus de $200 et au-dessous de $500, 60 jours; au-dessus de $500, 90 jours; pour du papier de ville endossé et approuvé.

20 mars—

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur l'avenue St. Charles, un emplacement charmant, pour bâtir, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, 96x150 pieds de face à l'avenue St. Charles, 66 1/2x192 pieds face à l'avenue de la Louisiane.

Succession Samuel P. Blanc, décédé.

A l'encan, avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 28 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 27 mars 1888, Dossier No. 23,304, pour le compte de la succession de Samuel P. Blanc, décédé, il sera vendu:

SUR L'AVENUE ST-CHARLES.

1° Trois terrains de valeur, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Carondelet, Toledano et l'avenue de la Louisiane, désignés par les Nos 1, 2 et 3 qui se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur de 150 pieds, bien élevés et avec de jolis arbres.

SUR L'AVENUE DE LA LOUISIANE.

2° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et le touchant sur la ligne du fond désignés comme Nos 4 et 5. Le lot No 4 mesure 30 pieds de face et le lot No 5, mesure 33 pieds 6 pouces de face, les deux terrains sur l'Avenue de la Louisiane sur une profondeur de 192 pieds le tout plus ou moins et entre lignes parallèles au pied américain, conformément à un plan qui peut être vu à l'emplacement de la vente.

Les améliorations sur les lots 4 et 5 consistent en un cottage, avec cuve, hangar, etc., et plusieurs arbres, entourages, etc.

Les cinq lots ci-dessus représentent au public un charmant, éligible emplacement à bâtir, en la ville de la Nouvelle Orléans.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans, avec huit pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses de garanties usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix de leur enchère et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

28 mars—28—avril 1,8,15,22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions du Cotton Exchange.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet. — Le SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 14 mars 1888, Docket No 23,457, pour compte de la succession de Jeremiah Garnett, décédé, il sera vendu à l'encan—

Une action du fonds capital du N. O. Cotton Exchange.

Conditions—Comptant avant le transfert.

18 mars—18,25,28 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage en bois, Au coin des rues Zimple et Clinton. Huit beaux terrains, Propres à bâtir, touchant au cottage précédent, A Carrollton, Septième District. Succession de John Reilly, décédé.

A vendre par terrain. A un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 21 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 août 1886, docket No 12,966, pour le compte de la succession de John Reilly, décédé, il sera vendu à l'encan—

Neuf certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton), dans l'ilet No 125, borné par les rues Zimple, Third, Clinton et Hillary, désignés par les Nos 12 à 20 inclusivement, qui se touchent et mesurent comme suit: Les lots Nos 12 et 20 mesurent chacun 32 pieds de face et les lots 13 à 19 inclusivement chacun 30 pieds de face sur la rue Zimple sur une profondeur de 120 pieds chacun. Le lot No 12 forme l'angle des rues Zimple et Hillary, et le No 20 l'angle des rues Zimple et Clinton.

Les améliorations sur le lot No 20 consistent en un cottage en bois, avec trois chambres, citerne, hangar etc.

Cette propriété se trouve dans un quartier florissant, à quatre ilets seulement de l'avenue St. Charles, et de la terre, est élevé, etc.

Les mesures ci-dessus sont toutes en plus ou moins, et conformément à un plan par Williams et Patton, architectes, que l'on pourra voir le jour de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent à partir du jour de la vente, hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, ainsi que toutes les clauses ordinaires de garantie. 10 pour cent devant être payé comptant sur les lieux et l'acquéreur payera en outre du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888.

Actes de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

13mars—18,25—1,8,15,22avril

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons placements d'argent. Magasin au coin des rues Tchoupitoulas et Lafayette. Emplacements de commerce occupés et huit bâtisses coin des rues Deuxième et Liberté.

Succession de John Henderson.

No 15,797—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St.-Charles, Nos. 72 et 74, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 30 juin 1887 et du 6 mars 1888, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Quatre magasins en briques à trois étages Nos. 84, 86 et 88 rue Tchoupitoulas et le No 62 de la rue Lafayette, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Lafayette et Girod, désignés comme les terrains Nos 1, 2, 3 et 6 contigus les uns aux autres et mesurant comme suit:

Les terrains 1, 2 et 3 mesurent chacun 22 pieds 7 1/5 lignes de façade rue Tchoupitoulas, 22 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur à l'arrière sur des profondeurs variant de 70 pieds 2 pouces et 2 lignes de façade et de profondeur rue Lafayette; 71 pieds 8 pouces et 8 lignes sur la ligne de séparation du terrain 2; 71 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne de séparation du terrain No 3; et 72 pieds 3 pouces sur la ligne de séparation du terrain No 4, étant le côté supérieur vers la rue Girod. Les magasins et les dits terrains portent les Nos 84, 86 et 88 rue Tchoupitoulas.

Le terrain 6 touche aux précédents à l'arrière et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Lafayette sur 66 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles. Le magasin sur le dit terrain porte le No 62 de la rue Lafayette.

Les dits terrains sont bien connus et sont d'excellents emplacements pour le commerce, étant juste un peu plus haut que les établissements de E. J. Hart & Cie et H. R. Gogreve: ils sont occupés comme suit: Albert Mackie, épicier, occupe les Nos 84 et 86 de la rue Tchoupitoulas et le No 62 de la rue Lafayette, à un loyer de $110 par mois; et le No 88 Tchoupitoulas est occupé par la compagnie "National Oil Works Co" à $35 par mois, bail expirant le 30 septembre 1888.

2° Le magasin au coin nord-ouest des rues Commerce et Lafayette dans le carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, et mesure 33 pieds, 8 pouces de façade rue Commerce; 87 pieds 4 pouces de profondeur et de façade rue Lafayette; 87 pieds 5 pouces de profondeur du côté opposé et 32 pieds 1 pouce de largeur à l'arrière; le magasin est en briques, à deux étages, est bien situé pour un entrepôt ou manufacture; il est adjacent au moulin à riz de MM. Lyon & Daniel et est loué $25 par mois.

3° La rangée de huit maisons en bois dans le Quatrième District de cette ville carré borné par les rues Seconde, Première, St David et Liberté; il y a quatre terrains désignés par les Nos 13, 14, 15 et 16; ils se touchent et mesurent chacun 26 pieds de façade rue Seconde. Les Nos 13, 14, 15 et 16 se touchent et mesurent chacun 26 pieds de façade rue Seconde; les Nos 13, 14 et 15 ont chacun 70 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No 13 forme le coin des rues Seconde et Liberté, et le terrain No 16 a 100 pieds de profondeur. Ils sont bien situés pour des locataires; cette propriété est dans le même carré d'ilet que l'église catholique St. François de Sales et a l'avantage d'être à proximité d'un marché, d'écoles, de chemins de fer pour rendre la propriété attrayante à des locataires à des taux rémunérateurs.

Conditions—Un tiers ou plus, au gré des acheteurs, comptant; le reste, s'il y a une balance, en billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication, payables à un et deux ans de date, garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec les clauses ordinaires de 5 pour cent pour honoraires d'avocat, assurance des propriétés bâties, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement des toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1888, et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente au frais des acquéreurs, pardevant James I. Woulfe, notaire.

7mars—7,10,24 31—7avril

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP,

109......Rue Conti......109

9juin—Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Résidence à étage rue Liberté No 414 près du Marché Keller. Magnifique terrain, dans un bon voisinage, formant encoignure aux rues Galvez et Kerlerec. Un ilet de terre faisant face à la rue du Canal. Terrains vacants dans le Second, Troisième Districts et dans la ville de Carrollton.

Succession de Robert Joseph Ker.

No 20,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 avril 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 30 janvier 1888, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° **Deux certains lots de terre,** situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3 dans l'ilet compris entre les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité; lesquels lots de terre mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Liberté, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une maison basse divisée entre quatre corps de logis et chaque corps de logis contenant deux chambres et galerie devant, dans la cour deux bâtisses séparées chacune contenant quatre chambres, cinq citernes, lieux d'aisances, etc. Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins.

SECOND DISTRICT.

2° Un ilet de terre divisé en 26 lots, désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement, situé dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Canal, Douane, Clarke et l'avenue Hagan, lequel ilet de terre mesure 277 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue du Canal, même façade à la rue de la Douane, 313 pieds 4 pouces de face à l'avenue Hagan et la même façade à la rue Clarke.

3° Deux lots de terre situés dans le même district, faubourg Jackson, désignés par les Nos 3 et 4 de l'ilet No 5. Lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St Louis entre les rues Olympia et St-Patrick sur 111 pieds 5 pouces de profondeur et borné par la rue Conti.

4° **Seize lots de terre** situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'ilet compris entre les rues David, St-Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton. Lesquels lots de terre ont les dimensions suivantes, savoir:

Les lots Nos 1 et 10, 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton; les lots Nos 2 à 9, 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton et tous les susdits lots ont 120 pieds de profondeur; et les lots Nos 11, 12, 14 et 15 mesurent chacun 29 pieds de face à la rue St. Pierre sur 123 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur; et le lot No 16, 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St. Pierre.

5° **Dix certains lots de terre** situés dans le même District, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 19, 20, 21 et 22, dans l'ilet compris entre les rues Cortez, Telemachus, Bienville et Conti. Lesquels mesurent, savoir: Le lot No 6, 34 pieds 7 1/2 pouces de face à la rue Conti sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur. Les lots Nos 7 et 8, chacun 34 pieds 8 pouces de face à la rue Conti, sur 102 pieds 4 1/2 pouces, de profondeur.

Le lot No 8, formant encoignure aux rues Conti et Telemachus.

Les lots Nos 9, 10 et 11 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Telemachus, sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot No 19 formant l'encoignure des rues Bienville et Cortez et mesure 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur et face à la rue Cortez.

Les lots Nos 20, 21 et 22 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Cortez sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

TROISIÈME DISTRICT.

6° Cinq lots de terre contigus situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 8, 22, 23, 24 et 25 dans l'ilet compris par les rues Galvez, Columbus, Kerlerec et Johnson, et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No 25 formant l'encoignure des rues Galvez et Kerlerec et a 36 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Galvez, 68 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Kerlerec, 75 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Columbus et 31 pieds 6 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 24 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez, 75 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers le lot No 25, 82 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 23 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez, 82 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 24, 89 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 22 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez, 89 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers le lot No 23, 96 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 8 a 153 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Galvez, 153 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur vers la ligne du lot No 22, 100 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Kerlerec, et de là se rétrécissant à angle droit 31 pieds 2 pouces 2 lignes vers la rue Kerlerec, et de là une seconde profondeur de 48 pieds 10 pouces 4 lignes vers la rue Columbus et 47 pieds 9 pouces de largeur sur la ligne du fond.

7° Un lot de terre de forme triangulaire, situé dans le même district, désigné par le No 3, dans l'ilet renfermé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Columbus et Dorgenois, lequel lot de terre mesure 223 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de 93 pieds 8 pouces 3 lignes du côté de la rue Dorgenois et 237 pieds 4 pouces 7 lignes sur l'autre côté du triangle.

8° Un lot de terre situé dans le même district et ville, désigné par le No 2, dans l'ilet formé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Columbus et Dorgenois, mesurant 37 pieds 3 pouces 5 lignes de face sur la rue Rocheblave, et 96 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur sur une profondeur sur la ligne vers le lot No 2, 96 pieds 5 pouces 6 lignes sur le côté du lot No 1, et 82 pieds 6 lignes sur le côté du lot No 3.

DANS LA VILLE DE CARROLLTON.

9° Douze lots de terre situés dans la ville de Carrollton, faisant maintenant partie de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'ilet No 18, renfermé par les rues de la Levée, Anne, Adams et Hillary; les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds 7 pouces de face à la rue de la Levée, sur 100 pieds de profondeur; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Adams et Anne.

Les lots Nos 11 et 12 mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Adams, sur 137 pieds 6 pouces de profondeur; le lot No 24 forme l'encoignure des rues Levée et Adams et mesure 80 pieds 1 pouce de face à la rue Levée, 68 pieds sur la ligne de division du lot No 23 et 101 pieds sur la ligne de division du lot No 12.

Le lot No 23, 30 pieds de face à la rue de la Levée, sur 68 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 24, 94 pieds [...] sur la ligne de division du lot No 22 et 40 pieds [...] sur la ligne du fond.

Le lot No 22, 30 pieds de face à la rue de la Levée sur 100 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 21, 94 pieds [...] sur la ligne de division du lot No 23. Les lots Nos 20 et 21 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue de la Levée sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses de sécurité d'usage. Les acquéreurs paieront en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.

Actes de ventes pardevant Henry E. Kor, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent sur le montant des adjudications sera exigé comptant sur les lieux.

7mars—7 10 17 24 31—7avril.

Deux magnifiques ilets de terre sur les rues de la Commune et Gravier. Vente de syndic.

Robert Morris vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,852.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 7 avril 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, No 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 février 1888, les propriétés suivantes:

Deux ilets de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 66 et 67. L'ilet 66 est renfermé par les rues de la Commune, Gravier, Pierce et Scott et contient 32 lots de terre mesurant ensemble 824 pieds 10 pouces 6 lignes de face à chacune des rues Commune et Gravier et 425 pieds 6 pouces 2 lignes sur chacune des rues Scott et Pierce [...] venue du Canal, lequel ilet contient 14 lots de terre et mesure ensemble 602 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune, 642 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier 432 pieds 2 pouces 6 lignes de face à l'Avenue Carrollton et 425 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Pierce. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant P. L. Fourchy.

3mars—3 10 17 24 31—7avril.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Pierre Pizzini, individuellement et comme membre de la maison Pierre et Paul Pizzini et au nom de la dite maison vs ses créanciers—No 23,378—Ordre de Cour—La Cour considérant la pétition ci-jointe enliassée et les comptes, tableaux et affidavit y annexé, et la Cour étant satisfaite que le pétitionnaire débiteur s'est conformé à toutes les formalités requises par la loi, la cession des propriétés du dit Pierre Pizzini, individuellement et comme membre de la maison Pierre et Paul Pizzini, soit par le présent acceptée pour le bénéfice des créanciers du dit Pierre Pizzini et ceux de la dite maison, et qu'une réunion des créanciers soit par le présent ordonné et ait lieu le Samedi le 31 mars 1888, pardevant Alphonse V. Philips, notaire, à 11 heures A. M., afin de choisir un syndic; Il est de plus ordonné que toutes procédures soit contre la personne ou les biens du dit Pierre Pizzini et contre la dite maison soient suspendues. Il est de plus ordonné à la dite réunion des créanciers ait pareillement pouvoir autorisé de fixer les conditions de la vente de la propriété, droits, crédits [...] débiteurs et de déterminer si le syndic [...] à cette réunion sera requis de fournir caution, et il est de plus ordonné que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 24 février 1888. (Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

28fév—3f au 31 mars.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—I. L. Wilber vs. ses créanciers et les créanciers de Wilber & Borge.—No. 4110.—Division C. — Ordre de Cour. — Qu'une réunion des créanciers de I. L. Wilber et Wilber & Borge soit convoquée et tenue pardevant Charles T. Soniat, notaire en cette ville, le SAMEDI, 31ème jour de mars 1888, à 11 heures a. m., pour considérer et décider sur les affaires contenues dans la pétition de William H. Renaud, syndic de dits créanciers, comme pour savoir si le dit syndic sera autorisé à contracter avec Semmes & Mott pour eux-mêmes et l'héritier de E. C. Mix pour la compensation demandée; et pour prendre des mesures pour payer la compensation et les frais demandés; et autoriser le dit avocat de faire un compromis dans le procès en litige devant la Cour Suprême du New Hampshire entre le dit Wm. H. Renaud, syndic et J. S. & E. A. Abbott, de Concord, New Hampshire, conformément au jugement des dits [...]

Nlle-Orléans, 28 février 1888. (Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

3 mars—5f au 31 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

IMPORTANT! Vente d'actions. Succession de Joseph H. Oglesby.

No 23,261—Cour Civile de District paroisse d'Orléans. Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—JEUDI, 5 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 mars 1888, il sera vendu à l'encan, à savoir—

1° Dix actions du Times Democrat Publishing Company.

2° Dix actions du Crescent Insurance Company of New Orleans.

3° Cinq actions du New Orleans Sugar Shed Company.

4° Une action du La Variété Association.

Conditions—Comptant avant transfert.

25 mars—25, 31,—avril 5

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence désirable à 2 étages dans le Sixième District, aussi 4 terrains touchant à la propriété ci-dessous. Succession de Patrick Donnelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 22,650.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 30 décembre 1887 et un autre ordre du dit juge portant la date du 25 février 1888, amendant le dit ordre du 30 décembre 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 272, borné par les rues Foucher, Aline, Chesnut et Camp désigné par le No 10 et mesurant 31 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois en usage comme écurie.

2° Un autre lot de terre dans le même ilet désigné par le No 11, et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds et de face à la rue Foucher et sur ces deux rues forme l'encoignure entre lignes parallèles.

3° Un autre lot de terre dans le même ilet, désigné par le No 12, touchant au No 11, et mesurant 31 pieds 3 pouces sur la rue Chesnut sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même ilet, désignés par les Nos 13 et 14 et mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois solidement bâtie, à deux étages et double corps de logis couverte en ardoises, ayant huit chambres de chaque côté, cuve, lieux d'aisance, etc., etc. Maison retirée de la rue et une cour sur la façade, enjolivée par des arbres et plantes, étant à proximité de plusieurs lignes de cars, marché, école, église, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit, à 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour enforcer la collection.

Acte de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, au frais de l'acquéreur.

L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigible en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

4 mars—4 11 18 25—avril 1 7

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellents placements d'argent, aux conditions les plus libérales: un tiers ou plus comptant.

Entrepôt de valeur et maison de résidence dans le premier district.

La maison de résidence en briques à deux étages No 165 rue Foucher, aujourd'hui Constance.

Le terrain de valeur avec les bâtisses contigus à la propriété précédemment citée.

La propriété de valeur (entrepôt) No 70 rue Delord.

Les bâtisses et le terrain de valeur attenants à l'entrepôt ci-dessus.

Succession de J. S. Aitkens et de Mme Catherine Aitkens, sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossiers Nos 5 417 et 21 375.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu de divers arrêts de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de J. S. Aitkins, signé par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, daté du 12 décembre 1887, Dossier No 21 375; et l'autre, dans l'affaire de la succession de Mme Catherine Aitkens épouse de J. S. Aitkens, signé par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 janvier 1888; Dossier No 5417, pour le compte des successions de J. S. Aitkens et de Catherine Aitkens, sa femme, à l'encan il sera vendu—

1° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Foucher, Delord et Roeyfayre, et désignés par les Nos 15 et 16 sur un plan de G. T. Dunbar, voyer, le 12 novembre 1846 et déposé, comme plan No 46 dans le livre des plans No 2, en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville, pour s'y référer. Les dits terrains se touchent et mesurent chacun 24 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Foucher sur 113 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles; et sont bornés à l'arrière par une allée de 11 pieds 11 pouces de largeur, dont ils ont l'usage en commun avec d'autres terrains, ainsi que le porte le dit plan, toutes mesures américaines.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en briques, à deux étages, portant le No 165 de la rue Foucher, aujourd'hui la rue Constance; aussi, de hangars et de bâtisses de dépendances.

Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Louisa, aujourd'hui Calliope, Delord et Pearl, aujourd'hui Commerce, désigné par les Nos 7 et 8, et mesurant au pied américain, comme suit:

Le terrain No 8 touche au terrain No 9 et mesure 22 pieds 5 pouces 6 lignes de façade rue Delord; 25 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne inférieure; 73 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur du côté du terrain No 9; et 82 pieds 6 pouces de profondeur du côté du terrain No 7.

Le terrain No 7 touche au terrain No 8, et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Delord, 20 pieds 10 pouces et 8 lignes à l'arrière; 82 pieds 6 pouces de profondeur du côté du terrain No 8; 91 pieds 4 lignes de profondeur de l'autre côté vers la rue Tchoupitoulas.

Les améliorations comprennent un entrepôt d'un étage en briques portant le No 70 rue Delord.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins et d'après les plans récents de Stewart et Hoffman, voyers, en date du [...] mars 1887, et aujourd'hui montrés sur les lieux de la vente.

Aussi, à la même heure et au même endroit, sera vendu le banc No 23 de l'Eglise St-Patrick, rue du Camp, près Girod.

Et un lot de comptes ouverts, d'après la liste entre les mains de l'encanteur.

Conditions—Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 o/o d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de garantie, 10 o/o payables comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais des acquéreurs qui paieront les taxes dues et exigibles en 1888.

7 mars—7,11,18,25 mars—1,7 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Troisième District—Trois terrains de valeur.

Succession de Edward Connelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Dossier No 23 208.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 14 avril 1888, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 7 mars 1888, dossier 23,208, pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu—

Trois lots de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet 296 borné par les rues Pologne, Alexander, [anciennement Kentucky,] Bourgogne et Remparts, désigné par les numéros 14, 15 et 16, mesurant comme suit, à savoir:

Les lots Nos 14 et 15 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur entre lignes parallèles de 106 pieds 6 pouces et 3 lignes. Le lot No 16 forme l'encoignure des rues Remparts et Alexander [anciennement Kentucky], et mesure 26 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur de et face à la rue Alexander [anciennement Kentucky] de 106 pieds 6 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, au pied américain. Les mesurements ci-dessus sont plus ou moins conformément à un plan récent fait par Stewart & Hoffman, voyers, en date du [...] mars 1888.

Conditions—Comptant, un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sera exigé pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1888.

11 mars—11 13 18 25—1 8 14 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Compagnie d'Assurance du Peuple (Succession de Ernest Pragst, plaideur) vs Mme Mary A. Abott et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 19,590—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les nombres Trois, Quatre, Cinq, Six et Vingt six de l'ilet No douze-deux borné par les rues Tonti, Palmyre, Miro et Gasquet, anciennement Jackson. Les lots Trois, Quatre, Cinq et Six mesurent chaque vingt-sept pieds un pouce de face à la rue Gasquet sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur et le lot No Vingt-six mesurant vingt sept pieds de face à la rue Miro sur cent douze-deux pieds six pouces de profondeur d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 juillet 1853, déposé au bureau de P. C. Cuvellier, ex-notaire, conformément à un acte daté le 10 octobre 1853.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

28 fév—28—mars 6,13,20,27,31

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

LE TERRAIN HOWELL TOUCHANT A LA LOUISIANA COTTON MANUFACTORY,

Faisant face au MISSISSIPI et s'étendant jusqu'à la rue PELOPIDAS.

Composé de 39 ILETS subdivisés en 821 LOTS de terre situés dans le Troisième District.

Succession de Stoddart Howell.

No 21,460—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la

Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 octobre 1887, pour compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Ilet No. 1, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant 221 pieds 9 pouces 1 ligne de face à la rue Peters, 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Bienvenu, 376 pieds 1 pouce 4 lignes face à la rue Jaudon, et 429 pieds 4 pouces 5 lignes sur la rue Charbonnet.

Ilet No. 2 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Bienvenu et Delaronde, et 276 pieds 4 lignes face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 18 lots de 1 à 18, mesurant 30 pieds 8 pouces 1 ligne chacun face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No. 3 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Delaronde et Chartres, et 273 pieds 8 pouces 4 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 18 lots mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face aux deux dernières rues sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 4 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Royale et Chartres, sur 216 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 24 lots mesurant 31 pieds 7 pouces 4 lignes de façade chacun aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 5 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Royale et Dauphine, 319 pieds 9 pouces 3 lignes sur les rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 19 lots—8 à 14 mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 1 ligne de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur.—1 à 7 et 15 à 19, mesurant 32 pieds chacun de face aux rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 6 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face sur chacune des rues Dauphine et Bourgogne, sur 319 pieds 9 pouces 3 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 19 lots—1 à 7 ayant chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur; les autres ont 32 pieds de face chacun aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 7 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Bourgogne et Remparts, sur 315 pieds 9 pouces 3 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 20 lots ayant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 8 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Remparts et St Claude et 296 pieds 6 pouces 3 lignes aux rues Jaudon et Charbonnet—25 lots 1 à 10 et 18 à 25 ayant chacun 30 pieds 6 pouces de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur, et 11 à 17 ayant chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue St Claude, sur 124 pieds 3 lignes de profondeur.

Ilet No 9 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne sur les rues Marais et St-Claude et 237 pieds 2 pouces 6 lignes sur les rues Jaudon et Charbonnet—15 lots; 1 à 7 ayant chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue St Claude, sur 117 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur, 8 à 15 mesurant chacun 30 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 10 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Marais et Urquhart, 343 pieds 3 lignes chacun de face aux rues Jaudon et Charbonnet—22 lots mesurant chacun 31 pieds 2 pouces 2 lignes sur les rues Charbonnet et Jaudon sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 11 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Urquhart et Villeré, 341 pieds 5 pouces 7 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun 31 pieds plus ou moins sur les rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 12 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne sur les rues Villeré et Robertson, et 341 pieds 5 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, 22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 13 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Robertson et Claiborne, sur 213 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—13 lots—5 à 11 mesurant chacun 30 pieds 11 pouces 1 ligne sur la rue Claiborne, sur 120 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur. Les autres ayant chacun 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 14 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Claiborne et Derbigny, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—21 lots—1 à 7 mesurant chacun 30 pieds 11 pouces 9 pouces 2 lignes de face à la rue Claiborne, sur 120 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur, 8 à 21 ayant chacun 31 pieds 6 pouces de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 15 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Derbigny et Solidelle, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet; 22 lots ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Charbonnet et Jaudon, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 16 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Solidelle et Joséphine, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet,—22 lots ayant chacun 31 pieds plus ou moins, de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 17 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Joséphine et Célestine, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun 31 pieds plus ou moins de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 18 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Célestine et Genius sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de face aux dites rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 19 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face sur chacune des rues Genius et Liberal, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun, plus ou moins 31 pieds de face à chacune des rues Charbonnet et Jaudon sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 20 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à chacune des rues Liberal et Force sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face à chacune des rues Charbonnet et Jaudon—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 21 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à chacune des rues Force et Vertu, 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 22 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à chacune des rues Vertu et Dolhonde, 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 23 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à chacune des rues Dolhonde et Law et 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 24 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Law et à l'Avenue Florida sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Charbonnet et Jaudon—21 lots—9 à 15 ont chacun 30 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à l'Avenue Florida, sur 124 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur; les autres ont chacun 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 25 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à l'avenue Florida et à la rue Industrie sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—21 lots—1 à 7 ont chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à l'avenue Florida sur 124 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur; les autres ont chacun 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 26 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à chacune des rues Agriculture et Industrie sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 27 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à chacune des rues Agriculture et Abondance, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 28 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à chacune des rues Abondance et Trésor, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No. 29 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Trésor et Bénéfice, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet; 22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No. 30 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Bénéfice et Humanité, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet; 22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No. 31 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Humanité et Plaisir, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet; 22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 32 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Plaisir et Nec Plus Ultra, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 33 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Nec Plus Ultra et Patriote sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—23 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur les rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 34 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Patriote et Manuel, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 35 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Manuel et Bolivar, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Ilet No 36 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Bolivar et Foy, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Charbonnet et Jaudon.—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de face sur chacune des rues Charbonnet et Jaudon, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 37 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Foy et Caton, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet,—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 38 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Caton et Solon, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Charbonnet et Jaudon, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No. 39 subdivisé en 17 terrains, ceux de 2 à 8 mesurant chacun 31 pieds de façade rue Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur; Le terrain 2 forme le coin des rues Solon et Charbonnet. Les terrains de 1 et de 11 à 17 mesurent chacun 31 pieds de façade rue Jaudon sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur. Le terrain 1 forme le coin des rues Solon et Jaudon. Le terrain 9 mesure 40 pieds, 6 pouces 5 lignes de façade rue Charbonnet et est irrégulier, sur 110 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur au terrain 8 qui lui est contigu et a 61 pieds 7 pouces 5 lignes à l'arrière. Le terrain 10 a 51 pieds 8 pouces 5 lignes de façade rue Jaudon, sur 110 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne opposée au terrain 11, et a 30 pieds, 7 pouces 5 lignes à l'arrière. Le tout est conforme à un plan de Edgar Pilié, voyer, sous la date du 3 février 1888, et exposé à la Bourse des Encanteurs.

Conditions—Comptant.

Les actes de ventes pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 fév—25 —mars 3 10 17 24 31

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Habitation sucrière de valeur reconnue comme une des plus Belles propriétés de la Louisiane Et désignée sous le nom de

BOY BLUE PLANTATION,

DANS LA PAROISSE STE-MARIE.

Installée de la manière la plus complète et dans un magnifique état de culture.

Marchandises et coffre-fort en fer.

—AUSSI—

La belle résidence en briques à trois étages. No 206 rue St-Charles,

Entre Julie et St Joseph.

Succession de Joseph H. Oglesby.

No. 23,261.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, Nouvelle Orléans, Lne, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 février 1888, il sera vendu à l'encan:

"A." Une certaine portion de terre ou plantation sucrière, située sur la rive droite descendante de la rivière Atchafalaya, au-dessous de la ville de Patterson, dans la paroisse Ste-Marie, connue et désignée comme la "Boy Blue Plantation," ayant une façade sur la dite rivière d'environ trente (30) acres sur une profondeur d'environ 40 arpents, bornée en haut par les terres de L. S. Clarke & Bro., en bas par les terres de John M. Pharr, et en face par la dite rivière Atchafalaya; il y a six cent vingt-sept (627) acres en culture, garantis sur tous les points par une magnifique levée, ensemble avec une machine à dessèchement de premier ordre. Deux cents acres de souches de première année, soixante dix acres de cannes plantées l'automne dernier, et assez du plant de cannes pour ensemencer quatre-vingts acres, et que l'on plante en ce moment, avec tous les édifices [...] en ardoises un moulin à trois cylindres "double geared Niles", 4 1/2 pieds, avec régulateur hydraulique à pression de McDonald, un "shredder" national de cannes qui y est joint, une machine de 16 pouces avec cylindre de 1[...] pouces, d'une portée de 4 pieds et demi.

Un brûleur de bagasse Sutcliffe avec "Taylor's improved Feeder", six caudières ou bouilloires à deux flues, une machine à soufre de Wood & Schaffer, un équipage à vapeur complet, comprenant 6 clarificateurs et 3 évaporateurs, avec capacité (tank capacity) de vingt-trois mille gallons de sirop, et avec tous les tuyaux, toutes les pompes, toutes les connections, etc. nécessaires. La sucrerie a une capacité de trente mille livres de sucre en 24 heures.

2° **Une grande, spacieuse et confortable résidence** avec dépendances, remise, écuries, etc.

3° **Une plantation,** écurie et grenier au foin pouvant tenir 50 mulets et 75 charretées de foin.

4° **Une maison pour le maïs** ayant une capacité de 3000 barils.

5° **Une forge** [...] entrepôt.

6° **Un magasin.**

7° **Un magasin d'habitation.**

8° **Deux maisons confortables pour économes.**

9° **Une maison de pension pour plantation.**

10° **Quatre grandes maisons doubles et 25 maisons simples** pour ouvriers.

Quarante trois mulets, quatre chevaux, quatre mulets treize charrettes pour trois mulets, un wagon pour quatre mulets, une charrette pour l'eau, deux charrettes simples, dix-sept charrues pour deux mulets dix charrues pour un mulet, cinq charrues pour quatre mulets, deux charrues Advance pour quatre mulets, deux charrues Advance No 12, trois cultivateurs Disc, un cultivateur de "Molina", un distributeur fertilisateur, deux machines pour fouiller les souches, deux Johnson Flujas, deux herses à dents, trente cinq sarcloirs, cinq [...] pelles, six haches, six crochets Briar, deux meules, [...] pour canne, un [...] de forgeron, un [...] quarante jeux d'engrenages, cinquante barils de maïs, cinquante sacs d'avoine, soixante charretées de foin, un réservoir pour sirop, un Block & [...] de 1 1/4 pouce, un lot d'outils, installations, bois, etc. pour machine, dix tonnes de [...], une pipe cutter [...], vingt jeux de trees doubles et simples, une [...] pour faucher, huit barils de chaux, un baril et quart de houille, un jackscrew, vingt [...] pour [...] une brouette pour charbon, une brouette pour le bois, environ 5000 briques et un grand nombre d'autres articles appartenant à une plantation de valeur et de première classe.

Aussi, en même temps et au même endroit:

Le stock de marchandises, coffre-fort, etc., contenus dans le magasin sur la dite plantation, seront vendus pour du comptant.

"B" **La grande et élégante résidence** en briques à trois étages avec une vérandah et deux [...] No 206 rue St Charles dans l'ilet borné par les rues Julie, St Joseph et Camp. Le terrain mesure 38 pieds de face à la rue St Charles sur 172 pieds 3 pouces de profondeur, mesure américaine.

Conditions de la vente pour la plantation.—Un tiers comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets dûment endossés en telles parties que les héritiers et les légataires décideront, garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à paiement final. Les améliorations devront toujours être assurées et la police transférée au vendeur; ensemble avec toutes les clauses ordinaires et honoraires d'avocat, etc. Les taxes dues et exigibles en 1888 devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Conditions pour la résidence rue St Charles—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés en telles parties que pourront le désirer les héritiers et les légataires, portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date à paiement final, garantis par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les améliorations devront toujours être assurées et la police transférée au vendeur; avec les garanties de sécurité ordinaires les frais pour honoraires d'avocat, etc. Les taxes dues et exigibles en 1888 devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Charles T. Soniat, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

29 fév—29—10,17,24,31 mars

Succession de Duncan F. Kenner.

No 21,664.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

La propriété de choix et attrayante

—CONNUE COMME LA—

RÉSIDENCE BRINGIER,

Occupant toute la façade de l'ilet sur la rue Carondelet, entre Melpomène et Terpsichore.

Avec façades sur les rues Baronne, Melpomène et Terpsichore.

Intérêt dans la Presse à Coton Southern.

Terrain rue St. Philippe.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet, le SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 74 rue St. Charles en vertu de trois ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division "B", actuellement absent sur un congé, datés respectivement le 28 déc. 1887 et le 2 et le 9 janvier 1888, et avec consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° **Une portion de terre,** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Terpsichore et Melpomène, et connue comme "la résidence Bringier", et mesurant 255 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Carondelet, 383 pieds 6 pouces sur la rue Melpomène, 212 pieds 2 pouces sur la rue Terpsichore et 120 pieds de face à la rue Baronne.

Le tout devant être subdivisé en terrains et vendu conformément à un plan exposé à la Bourse des Encanteurs.

2° **La trente-deuxième partie indivise** de ces deux ilets de terre et les bâtisses qui s'y trouvent, connu comme le "Southern Cotton Press", à savoir:

(a) Un ilet de terre dans le Premier district de cette ville, borné par les rues Claiborne, Willow, Poydras et Lafayette; et

(b) Un autre ilet de terre situé dans le même district borné par les rues Poydras, St Magdalène, Lafayette et Ste Adeline.

3° **Un lot de terre irrégulier** situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Rocheblave et Tonti, mesurant 38 pieds, 10 pouces 5 lignes de face à la rue St-Philippe, 96 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 169 pieds 4 pouces 4 lignes sur le côté qui se trouve vers Tonti et 161 pieds 2 pouces et 5 lignes sur le côté qui se trouve après la rue Rocheblave.

CONDITIONS.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, la portion à crédit être garantie par des billets de l'acquéreur à son propre ordre, et par lui endossés, garantis par hypothèque et le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermera la clause de 5 pour cent pour frais d'avocats. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur, avec toutes les clauses usuelles et habituelles. Les taxes dues et exigibles en 1888 devront être payées par les acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire public. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

4mars—4,10,17,24,31—7avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur dans le Deuxième —ET LE— Troisième Districts.

Nos 366 et 368 rue Amour, entre St. Antoine et Mystérieuse. Une maison en bois à double corps de logis à un étage.

No 257 rue de Chartres, entre les rues Ursulines et St. Philippe, près de l'EGLISE ST. MARIE. Elégante résidence en briques à deux étages avec attic pour famille.

Succession de Salvador Fernandez.

No 11,937—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale.—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre le Commercial Place et la rue Gravier,** en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 5 mars 1888 par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession ci-dessus, la propriété de valeur décrite ci-après, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et servitude et privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues **Amour, St-Antoine, Craps et Mystérieuse,** mesurant au mesure américaine 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Amour, 92 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne du côté vers la rue St Antoine, 89 pieds 9 pouces 11 lignes sur l'autre ligne de côté et 21 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur au fond, d'après un plan de Louis H. Pilié daté le 13 mai 1850, et déposé au bureau de F. Lares, ex-notaire en cette ville. Propriété acquise par le feu Salvador Fernandez de Vincent Galoso, d'après un acte passé pardevant A. Chiapella, notaire, le 6 février 1855. Enregistré au bureau des aliénations de cette paroisse, dans le livre No 64 folio 629.

Les améliorations comprennent une maison à double corps de logis en bois à un étage avec 4 chambres, cuisine en bois avec 2 chambres, waterworks, lieux d'aisances, etc. connu par les numéros municipaux 366 et 368 rue Amour.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 49, borné par les rues **Chartres, St. Philippe, Royale et Ursulines.** Le dit lot est, en mesure américaine, 29 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 128 pieds et 7 pouces sur la ligne du côté vers la rue St Philippe et sur la ligne du côté vers la rue des Ursulines, une profondeur connue suit: Une première profondeur de 63 pieds et 10 pouces, à laquelle profondeur la propriété s'élargit de 2 pieds et 6 pouces et ensuite une seconde profondeur de 24 pieds et 6 pouces, où il se rétrécit de 2 pieds et 6 pouces, et ensuite une troisième profondeur de 40 pieds et 3 pouces et une largeur au fond de 29 pieds, 9 pouces et 2 lignes; étant la même propriété acquise par Salvador Fernandez de Joseph Sauvinet, d'après un acte pardevant L. T. Caire, ex-notaire en cette ville, à la date du 29 mars, 1843, enregistré au bureau des aliénations dans le livre 31, folio 73.

Les améliorations comprennent l'élégante résidence de famille en briques à deux étages avec attic. No 257 rue de Chartres, ayant balcon sur la rue, un salon en une salle à manger, un grand corridor au rez-de-chaussée, 4 chambres à coucher et corridor à l'étage supérieur, et 2 chambres dans l'attic, une cuisine en briques à deux étages avec 4 chambres au rez-de-chaussée et 4 chambres à l'étage supérieur, cour carrelée et briquetée, citerne, waterworks, allée sur le côté, etc.

Etant à proximité de **l'Eglise Ste-Marie, du Marché Français** et de toutes les autres [...] d'amusements, [...] résidence confortable.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance en deux paiements égaux payables en un et deux ans de la date de la vente, lesquels paiements seront représentés par des billets de l'acquéreur à son ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. L'acte de vente renfermera la clause d'assurance pour le montant du billet, la clause de 5 pour cent d'avocat et toutes les autres clauses usuelles.

L'acquéreur assumera au-dessus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888, et déposera au moment de l'adjudication dix pour cent du montant de son enchère.

Actes de vente pardevant James Fahey, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

6 mars—6 10 17 24 31—7 avril

COTTAGE

No. 426 rue Remparts, entre Union et Bagatelle.

Veuve Gustave Pottkoff vs. William Pottkoff et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B. No 20,198.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un jugement de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1888, et aussi en vertu et conformément à un ordre du même honorable juge, en date du 23 février 1888, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Marigny dans le Troisième District de cette ville, sur la rue Amour entre les rues Union et Bagatelle, mesurant au pied américain, 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Amour, maintenant Remparts, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces et 5 lignes; le tout conformément à un plan dressé le 5 avril 1834 et déposé en l'étude de A. Boudousquié, notaire; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un cottage, briques entre poteaux, à un étage avec mansarde, et toit en ardoises, trois chambres une salle à manger, un vestibule, deux chambres dans la mansarde, cuisine avec deux chambres, citernes, puits lieux d'aisance, cour devant et derrière, etc., etc., désigné par le No municipal 426 rue des Remparts.

Conditions: Une moitié ou plus, au gré de l'acheteur, comptant; le reste s'il y a une balance, à un an de crédit contre le billet de l'acquéreur garanti par l'hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue. Le dit billet portera 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, avec les clauses ordinaires, d'assurances, de non aliénation et d'honoraires d'avocat, lesquels seront fixés à 5 pour cent sur le montant réclamé. L'acquéreur devra en outre [...] toutes les taxes dues pour l'année 1888. Il devra être fait un dépôt de dix pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 fév—25 fév. 3, 10, 17, 24, 31 mars.

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin de Quincaillerie, Comptes courants, Bail non expiré, etc.

Dans l'affaire de Wm. H. Reyl vs ses Créanciers, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A., No 23,483. Saisie provisoire de syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—LUNDI, 9 avril 1888, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 178 rue d'Orléans entre Marais et Villeré, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la dite Cour, daté du 23 mars 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite:

Le contenu du dit magasin comprenant un assortiment général de quincaillerie, peintures, huiles, etc., etc. Aussi, un lot de comptes-courants et le terme non expiré du bail de la dite maison à partir de la date de la vente jusqu'au 30 septembre 1889 au taux de ($40), quarante dollars par mois. L'acquéreur s'engageant à payer comptant le montant de l'enchère comme prime et assumant le loyer jusqu'à l'expiration du bail ainsi qu'il est spécifié. Le tout selon un tableau enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

27 mars—3, 8 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un morceau de terre de valeur dans la paroisse Calcasieu.

Dans l'affaire de la Veuve P. Pavia vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 17,426.

Vente de syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des encanteurs Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 28 février 1888, je procéderai à la vente de la moitié indivise d'intérêt du dit propriétaire sur la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre dans la paroisse Calcasieu, Etat de la Louisiane, désigné comme lots 2, 3 et 4, de la section 14 et tout de la section fractionnelle 15, dans le township 10, range [...] au sud, ouest, dans le district sud ouest; ayant 151 acres et 96|100 d'un acre.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux, pour lier la vente.

1er mars—1,3,10,17,24,31—avril 7

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et résidence No 63 rue Patterson,

A Alger, 5ème district.

Succession de Philip Schaefer.

Cour Civile de District pour [illegible] léans—No 23,1[illegible]

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau [illegible] Carondelet—SAMEDI, 7 avril 1888, [illegible] la Bourse des Encanteurs, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1888, il sera vendu à l'encan—

Le magasin et la maison de résidence No 63 rue Patterson, à Alger, dans l'ilet borné par les rues Patterson, Lavergne, Delaronde et Verret. Le lot est désigné comme le No 4 et mesure, au pied français, 30 pieds de face à la rue Patterson, sur 103 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles. La maison se compose d'un grand magasin sur la façade, d'une salle à manger, et de 4 chambres, avec [...] dans le fond, citerne, etc., et de l'autre côté du terrain, un édifice séparé à deux étages avec quatre chambres. Cette propriété est située entre les ferries et est dans le centre des affaires du district.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, avec intérêt à 8 pour cent par an, garanti par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, et toutes les clauses de garantie ordinaires pour honoraires d'avocat, assurance, etc. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant James Fahey, notaire.

11 mars—11,24,31—avril 1,7